

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n° 2012-10 en date du 08/03/2012 approuvant le compte de gestion 2011 et le compte de gestion 2012 de dissolution du budget de la Régie de Transport dressés par le Receveur Municipal :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 08 Mars 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 01 Mars 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Melle Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	4	11	15	15	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, COUSTY Gilles, DUCHEZ Michel, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, PAGO Corinne.

Représentés : MM. GILLES Dominique procuration à ALAMARGOT Sylvie, COLLENNE Michèle procuration à FAUCHER Alain, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Régie de Transport de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Ayant entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu la délibération n° 2011-71 en date du 22/11/2011 portant suppression de la Régie de Transport,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) et à l'unanimité ;

**DECLARE** que le compte de gestion du budget de la Régie de Transport dressé, pour l'exercice 2011, et le compte de gestion de dissolution de ce même budget, dressés par le Receveur, visés et certifiés conformément par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait à La Geneytouse, le 10 Mars 2012

Le Maire,  
Jean-Claude LEBLOIS

